CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

Agro'info

Semis de printemps sous couvert : une alternative aux surfaces non emblavées à l'automne

Décembre 2023

Cet automne nous avons rencontré des difficultés pour l'emblavement des céréales d'hiver.

Une récente période d'accalmie a permis de travailler et semer une grande partie des surfaces prévues, mais que faire des surfaces encore non semées ?

Terrain encore trop humide ou manque de temps entre les fenêtres météo, un semis de printemps peut être une alternative sans pour autant augmenter sa surface en maïs.

Un mélange prairial riche en légumineuses sous couvert est une alternative 2 en 1 :

Il peut être semé sous couvert d'une orge de printemps au mois de mars. La densité de semis de l'orge doit alors être allégée (120 kg) pour laisser la place à la prairie de se développer.
La récolte de l'orge se fera en grain début août (suivant conditions météo) puis une première récolte de la prairie est possible en septembre (si pluviométrie suffisante). La prairie couvrira le sol empêchant les adventices de s'y développer et ne nécessite pas l'utilisation d'herbicide ou de fongicide
Attention néanmoins à certains points, notamment sur le choix des mélanges et des variétés de trèfles (privilégier des variétés à développement assez bas)

Une autre option de mélange est possible avec une prairie à 27 kg/ha sous couvert de pois et de féverole semée respectivement en association à 75/150 kg ou 80/120 kg.
Des semis simultanés au mois de mars au semoir en ligne (5cm de profond) suivis d'un roulage pour l'itinéraire cultural.
Le mélange pois/féverole est ensuite récolté en ensilage ou enrubannage en juin et s'en suit d'une première récolte de la prairie en juillet.

Dans ce schéma, la prairie va redémarrer plus tôt dans la saison, avant la période estivale.

Une option qui est judicieuse car le fourrage récolté avec le mélange pois/féverole constitueras une récolte supplémentaire et de qualité (14 à 18% de MAT).

Contact : Caroline PIQUEREL | 06 99 92 28 88
Conseillère d'entreprise / Spécialisée en Agronomie et Productions Végétales

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité
RÉGION Nouvelle-Aquitaine